

Procès-Verbal

N°70

COMMISSION DES FINANCES
-:-:-:-:-

Séance du Lundi 8 Novembre 1920.

La séance est ouverte à 14 heures, sous la Prési-
dence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: M.M. DOUMER, ALEXANDRE BERARD, RIBOT,
BIENVENU-MARTIN, LUCIEN HUBERT, BERTHELOT, PERCHOT,
MARRAUD, HIRSCHAUER, JEANNENEY, HENRY CHERON, MILAN,
DAUSSET, BRARD, LEBRUN, PEYRONNET, DUBOST, DELONCLE,
JEAN MOREL, De SELVES, BOUDENOOT, RENE RENOULT, HENRY
BERENGER, TOURON, ROULAND, MICHEL.

-:-:-:-:-

SOMMAIRE

- I - Question des réparations.
- II - Translation à Paris des restes d'un soldat inconnu.
- III- Compte spécial du ravitaillement.
- IV - Situation du Trésor.
- V - Crédits supplémentaires du Ministère de la Guerre.
- VI - Renvoi des articles disjoints de la Loi de Finances.

-:-:-:-:-

I - QUESTION DES REPARATIONS.

M. LE PRESIDENT. - J'ai eu l'honneur de vous adresser copie de la
lettre que j'ai envoyée à M. le Président du Conseil à
la suite de notre dernière séance et sur votre invitation
au sujet des questions se rattachant, aux versements à
opérer par l'Allemagne, pour la réparation des dommages
de guerre, en exécution du traité de paix. Je crois avoir
en la circonstance, traduit les sentiments de la Com-
mission. (Approbation).

-:-:-:-:-

- II - PROJET AYANT POUR OBJET LA TRANSLATION A PARIS d'UN
SOLDAT INCONNU MORT POUR LA FRANCE AU COURS DE LA
GRANDE GUERRE.

M. LE PRESIDENT. - Le Gouvernement désire que le Sénat vote ce projet aussitôt que la Chambre l'aura adopté.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL. - fait un exposé de ce projet, que la Commission des Finances de la Chambre désire modifier, en proposant que le Soldat inconnu repose non pas au Panthéon, mais sous l'Arc de Triomphe. Il serait difficile de discuter cette modification.

(M. le Rapporteur Général est chargé de présenter un rapport proposant l'adoption du texte de la Chambre-)

-:-:-:-:-

III - COMPTE SPECIAL DU RAVITAILLEMENT.

M. LE PRESIDENT. - Je vais faire distribuer à chacun de vous une épreuve du rapport de M. Perchot, sur ce sujet, afin que l'examen et la discussion puissent en avoir lieu prochainement.

-:-:-:-:-

IV - SITUATION DU TRESOR.

M. LE PRESIDENT. - Je dois, Messieurs, appeler votre attention sur une question très-délicate, qui fait l'objet de nos préoccupations. Je vous prie toutefois d'observer à son sujet une entière discrétion, hors de notre séance. Comme vous le verrez il y a un grand intérêt à ce que nous conservions le plus grand secret sur la situation difficile du Trésor pendant la période de l'Emprunt.

Le dernier bilan hebdomadaire de la Banque de France du 4 Novembre nous a révélé un fait qui a éveillé mon attention, et sur lequel M. RIBOT, a bien voulu lui-même, me faire part de ses inquiétudes. Le portefeuille commercial de la Banque s'est enflé brusquement de 930 millions. Quelle en a été la cause? Pouvait-on supposer qu'en une semaine les besoins de l'industrie et du commerce aient atteints une telle majoration de recours à la Banque?

Je me suis transporté aussitôt auprès du Ministre des Finances pour obtenir une explication du phénomène. Je lui ai demandé s'il n'y avait pas là l'indice d'un emprunt déguisé, de la part du Gouvernement, auprès des établissements de crédit, qui auraient souscrit pour la somme de 900 millions des Bons de la Défense Nationale, qu'ils auraient ensuite escomptés à la Banque de France.

Le Ministre ne m'a pas caché que la situation du Trésor était difficile. Pour parer aux besoins et faire face aux échéances, auxquelles les rentrées normales et le compte des avances à la Banque de France ne lui auraient pas permis de pourvoir, il a dû faire appel au consortium des grands établissements financiers qui lui ont ouvert un crédit de 1.400 millions, sur lequel il aurait prélevé 600 millions, au taux de la Banque de France. M. le Ministre m'a fait observer que cette opération n'était que très passagère; car, du fait de l'emprunt, ces établissements vont être bientôt débiteurs envers le Trésor de sommes importantes correspondant aux souscriptions qu'ils auront reçues. Restent 300 millions qui représenteraient sans doute, un afflux nouveau de papier commercial à la Banque.

Tel est le fait qui m'a été révélé par le Gouvernement.

Sa gravité ne vous échappera point. Tout d'abord M. le Ministre des Finances m'avait prié de ne point le divulguer, mais je n'ai pas le droit de conserver par devers moi des renseignements qui ne me sont donnés qu'en ma qualité de Président de la Commission des Finances. J'ai donc considéré qu'il était de mon devoir de vous en rendre compte.

Je dois signaler, tout d'abord, combien cette opération est irrégulière, en droit. Elle n'a pas été autorisée par les Chambres, et c'est sans l'assentiment des Commissions financières qu'elle a été effectuée. J'ignore comment elle sera transcrite et décrite dans la comptabilité publique. Mais elle m'apparaît avoir un caractère occulte.

Déjà nous avons eu l'occasion de signaler au Gouvernement combien les émissions à jet continu de Bons de la Défense Nationale, sans limitation régulatrice, pouvait offrir de danger, malgré les avantages qu'elles procurent au Trésor.

Mais qu'advient-il, si le Gouvernement croit pouvoir négocier avec les établissements de crédit des opérations comme celle qui nous a été révélée, lesquelles sont de véritables emprunts ? Je ne crois pas qu'on trouve des exemples de faits analogues dans notre histoire financière.

La Commission estimera sans doute qu'un échange d'explications avec le Gouvernement s'impose à ce sujet.

M. LE RAPPORTEUR GENERALE, - Cette situation est grave, en effet; Les suspensions de paiement ne sont que clandestines; elles pourront demain se produire ouvertement, Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, il y a quelque temps, à l'occasion du remboursement de l'emprunt anglo-français en Amérique. On gâche le crédit de l'Etat français. Le trésor public est géré comme une petite banque aux abois. Les directeurs du Ministère des finances sont très inquiets, et partagent notre manière de voir. C'est malgré leurs avis que cette ligne de conduite est suivie. Si cela continue, la crise indus-

truelle qui commence pourrait s'étendre, car les régions libérées ne recevraient plus d'argent de l'Etat.

M. HENRY CHERON, - estime qu'en l'occurrence la responsabilité de la Commission se trouve engagée comme celle du Gouvernement. Il ne faut plus tolérer la continuation de procédés qui s'aggravent de plus en plus. Nous devrions charger notre président de dire au Ministre notre émotion, en appelant son attention sur la gravité de pareils errements.

M. RIBOT, - dit que la Banque, qui reçoit la moitié des souscriptions à l'emprunt, verse immédiatement l'argent au Trésor, et que néanmoins le compte courant créditeur de celui-ci a été diminué de 127 millions. Si cette situation continue, nous allons être prochainement acculés à l'impossibilité de payer. Il ne semble pas, au vu du projet de budget, que le Gouvernement ait le sentiment du péril; car le chiffre des dépenses prévues est considérablement plus élevé qu'au budget de 1920. Les dépenses d'occupation en Allemagne ne sont-elles pas examinées ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Pour un simple soldat de nos troupes d'occupation, la dépense approcherait, si je suis bien informé, de celle d'un officier supérieur à l'intérieur.

M. RIBOT, - ajoute qu'il faut trancher dans le vif dans le Budget, afin de remédier à la situation. La Commission doit dégager sa responsabilité. D'accord avec la Commission de la Chambre, nous devons déclarer au Gouvernement que sa politique financière doit être immédiatement et complètement modifiée.

M. DAUSSET, - dit qu'en raison de l'emprunt on nous opposera encore

l'argument patriotique, ce qui rend difficile la solution du problème. La situation est telle que le Ministre des Finances ne serait même pas en mesure de nous apporter le compte des prestations en nature effectuées par l'Allemagne.

M. LE PRESIDENT.- Je rappelle que, dans la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire en votre nom, je lui ai signalé la nécessité qu'une comptabilité fut tenue de toutes les prestations en nature de l'Allemagne, animaux et matériels de toute sorte. Il semble bien que cette comptabilité n'existe pas encore, car M. le Ministre des Finances m'a donné l'assurance qu'il avait récemment invité ses Collègues à l'instituer, chacun dans leurs services respectifs, afin de pouvoir, lui-même, établir une comptabilité centrale au Ministère des Finances.

M. DAUSSET, - ajoute que le projet de budget de 1921 n'est pas sincère et qu'il sera fatalement suivi d'importantes demandes de crédits supplémentaires. Une étroite collaboration du Ministère des Finances et des Commissions Financières devrait s'établir obligatoirement.

M. MARRAUD, - fait remarquer qu'il ne peut pas être question de diminuer la responsabilité du Ministre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il faut reconnaître que le Gouvernement s'est laissé acculer à des expédients que je considère comme fâcheux, et que l'on aurait peut-être pu éviter avec plus de perspicacité et en exerçant une pression énergique sur les services qui dépensent sans compter et sans se préoccuper de la situation de la Trésorerie. Il n'est pas possible que cet Etat victorieux soit réduit à une sorte de suspension de paiement. Ne

pourrions-nous pas appeler sur cette situation l'attention du Président du Conseil qui ne semble pas s'en préoccuper ?

Il serait possible de le faire venir ici avec le Ministre des Finances.

M. BERTHELOT, - ne croit pas que les opérations de trésorerie du Ministre puissent être discutées en détail par le Parlement, vu l'état de notre législation. Cependant il n'est pas douteux que la situation s'aggrave de mois en mois; elle provient de la restauration des régions libérées qui se fait dans des conditions de parfait désordre. Une discussion sincère sur l'ensemble de nos dépenses et de nos ressources ne pourra être entreprise qu'en comité secret.

M. RIBOT, - estime également que les régions libérées pèsent d'un poids trop lourd sur la situation, parce que l'on ne demande pas à l'Allemagne des prestations en nature. En outre certains entrepreneurs réalisent des bénéfices scandaleux, ce qui ne se produirait pas avec le jeu de la concurrence.

Si le Président du Conseil et le Ministre des Finances viennent ici, il faudra leur déclarer nettement que nous n'admettrons pas des douzièmes provisoires présentés au dernier moment avec l'amorce de dépenses nouvelles et excessives.

M. BOUDENOOT, - estime que l'emprunt étant terminé le 30 courant, il serait possible, après cette date, d'ouvrir un débat public sur la situation financière aussitôt après.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il ne serait pas possible néanmoins

essences, le crédit était épuisé dès août. De même pour la prime spéciale des indigènes de l'Afrique du Nord, question dont on n'a jamais voulu s'occuper jusqu'ici.

M. CHERON, RAPPORTEUR DU BUDGET DE LA GUERRE, - fait observer qu'il n'a reçu du Ministère de la guerre, aucune communication relative aux dépenses dont il s'agit. Il est cependant de règle que les Rapporteurs spéciaux doivent être tenus au courant par les Départements ministériels de toutes les questions intéressant leur Budget.

-:-:-:-:-

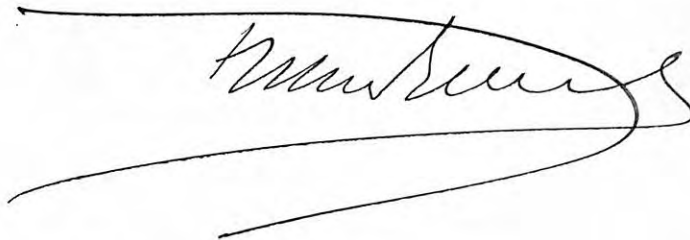
VI - RENVOI DES ARTICLES DISJOINTS DE LA LOI DE FINANCES.

Ces articles sont renvoyés au Rapporteur Général et aux Rapporteurs spéciaux.

La séance est levée à 15 heures.

-:-:-:-:-

Le Président de la Commission des Finances,



3
7
0
0
7
05
00
80
109